Rémunération du pharmacien au Maroc: qu'en est-il vraiment ?

Par Abderrahim Derraji - 16 mars 2023

L'augmentation de l'espérance de vie et de la prévalence des maladies chroniques ont provoqué une augmentation des dépenses de santé et une augmentation de la consom-mation des médicaments dans la plupart des pays.

Le Maroc n'échappe pas à cette régle. Le budget du ministère de la Santé au titre de l'année 2023 s'élève à un peu plus de 28 milliards de DH (28.130.252.000 DH), soit une hausse de 19% par rapport à 2022.

Cette augmentation des dépenses de santé a poussé la plupart des pays à adopter des politiques afin de réduire et les dépenses de santé et le prix des médicaments.

Le Maroc en a fait de même et

a mis en place une nouvelle politique pharmaceutique dès 2013. Cette politique a fait de la baisse des prix des médicaments une priorité.

Un nouveau décret de fixation des prix des médicaments a été publié en 2013.

La mise en application de ce décret a engendré des baisses importantes des prix des médicaments avec des effets collatéraux sur la pharmacie d'officine qui a payé un lourd tribut à ces baisses non compensées.

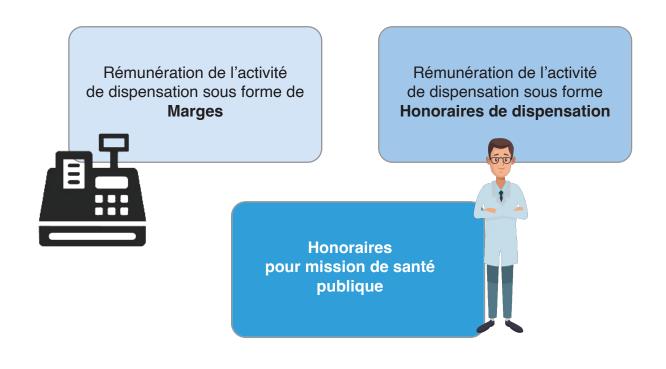
L'impact de ces baisses est plus important par rapport aux pays voisins par ce que ces derniers ont conféré aux pharmaciens de nouvelles missions de santé publique qui générent des revenus supplémentaires. Ces pays ont également commencé à rémunérer le pharmacien par des honoraires par ligne et/ou

par ordonnance, etc.

Dans un rapport publié au mois de janvier 2022, la Caisse d'assurances maladies (CNAM-France) a passé en revue tous les modes de rémunération des pharmaciens exerçant dans les pays européens et au Québec.

Et même si les modalités peuvent changer d'un pays à l'autre, toutes les nations citées dans le rapport de la CNAM ont conféré aux pharmaciens d'officine des responsabilités dans la prise en charge du patient.

Généralement, la rémunération des pharmaciens s'organise en trois grands blocs. Les modes de combinaison de ces blocs peuvent cependant varier d'un pays à l'autre.



Cas du Maroc

Au Maroc, pays où le prix du médicament est défini sur la base d'un benchmark avec sept pays (6 pays plus le pays d'origine), les marges du pharmacien d'officine et les forfaits ont été fixés par le Décret 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés. Ce texte de loi a été publié le 18 décembre 2013.

La rémunération du pharmacien au Maroc est devenue exclusivement basée sur deux marges commerciales (T1: 33,93% ou T2: 29,75%) et deux forfaits (T3: 300 DH et T4: 400 DH). (Voir Tableau n°1)

Quelques exemples de prix de médicaments

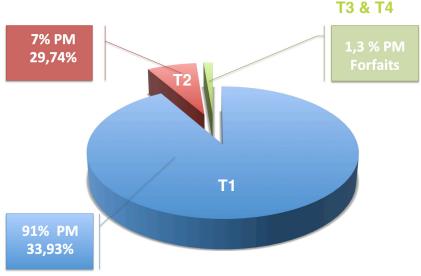
T1 : PFHT <166 - PPVTTC <280,60 (Exemple)								
PFHT en DH	PGHT en DH	Marge en valeur en DH	PGTTC en DH	PPVHT en DH	PPVTTC en DH	Marge brute du pharmacien en %		
100	111	57	118,77	168	179,76	33,93		
Exemple: 16	Exemple : 166 <pfht<588 (exemple)<="" -="" 280,60<ppv<962,70="" td=""></pfht<588>							
PFHT en DH	PGHT en DH	MARGE en valeur en DH	PGTTC en DH	PPVHT en DH	PPVTTC en DH	Marge brute du pharmacien en %		
PFHT en DH 400	PGHT en DH 444	MARGE en valeur en DH 188	PGTTC en DH 475,08	PPVHT en DH 632	PPVTTC en DH 676,24	Marge brute du pharmacien en % 29,75		
	444							

Voir Tableau 1

Cas des produits dits onéreux:

Sur un médicament dont le prix est de **3000 DH**, le pharmacien perçoit un forfait de 300 DH ce qui correspond à une marge brute de **10%**.

Sur un médicament dont le prix depasse **40.000 DH**, le pharmacie perçoit un forfait de 400 DH ce qui correspond à une marge brute inférieure à **1%**! (Dispensation à perte)



Répartition du chiffre d'affaires en fonction des marges et des forfaits

Rémunérations des pharmaciens en Europe

Les marges et les honoraires de dispensation rémunèrent l'activité de dispensation du pharmacien, c'est-à-dire «l'acte pharmaceutique qui associe à la délivrance des médicaments l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe. la préparation éventuelle doses des et la administrer mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage des médicaments».

L'acte rémunéré de dispensation est souvent précisé conventionnellement.

Quant aux missions conférées aux pharmaciens, elles constituent également une source de revenus supplémentaires. Ces rémunérations sont forfaitaires et ont pour but d'améliorer la prise en charge des patients.

À ceci, il faut ajouter des marges supplémentaires octroyées par le fabricant et des paiements visant à rémunérer l'atteinte d'objectifs préalablement définis conventionnellement.

Les indicateurs de qualité portent actuellement sur huit domaines : le parcours de soins du patient, la sécurité du médicament et l'optimisation du traitement, la santé respiratoire, l'informatisation, l'organisation des soins primaires, la prévention, la lutte

contre les inégalités de santé, et la promotion de la santé.

En Europe, il existe une grande disparité des niveaux de marges qui peuvent varier de 3% pour l'Autriche à 30% en Italie.

On ne peut pas se contenter d'une simple comparaison entre les marges par ce que chaque pays adopte son propre mode de calcul de la rémunération du pharmacien d'officine de telle sorte que les économies réalisées ne se fassent pas à ses dépens.

La plupart des pays européens ont adopté des mécanismes afin de «désensibiliser» la rémunération des pharmaciens des prix des médicaments, notamment en optant, par exemple, pour des marges dégressives.



Type de rémunération pour la dispensation par pays

Pays	Mode de calcul des marges	Honoraires de dispensation
Angleterre	Pas de marge fixe, dépend des remises commerciales.	Honoraire par conditionnement
Allemagne	Marge économique en %	Honoraire par ordonnance et par conditionnement
Autriche	Taux de marge dégressifs par catégorie de médicaments (Red, Green, Yellow, Dark Yellow)	Honoraire par conditionnement
Belgique	Taux de marge dégressifs en deux tranches	Honoraire par conditionnement
Espagne	Taux de marge dégressifs en deux tranches	×
France	Marge dégressive en 6 tranches	Honoraires par ordonnance et par conditionnement
Italie	Taux de marge fixe auquel est défalqué un reversement dégressif au système de santé. Ce montage équivaut à une marge dégressive.	Honoraire par conditionnement
Pays-Bas	Pas de marge fixe, dépend des remises commerciales	Honoraire par ordonnance
Québec	Marge bénéficiaire limitée par un plafond	Honoraire par ordonnance
Suisse	Marge proportionnelle	Honoraires pour prestations

Source : Cnam, 2021

QUELQUES EXEMPLES

FRANCE

En France, le pharmacien perçoit une marge dégressive lissée en plusieurs tranches et plafonnée en valeur absolue.

Ce dispositif permet notamment de limiter l'impact de la variation certains du prix de médicaments au cours de leur cycle de vie.

La marge dégressive lissée a été mise en place en 1990.

Cette sur les marge médicaments remboursables est dégressive et lissée, selon un barème fixé à 5 tranches de prix des médicaments. Le pourcentage de marge varie par tranche en fonction du prix des médicaments et diminue selon ces mêmes tranches au fur et à mesure que le prix médicaments augmente. La marge est ensuite plafonnée (montant fixe quel que soit le prix du médicament) à partir d'un certain PFHT (médicaments onéreux dont le seule délivrance.

PFHT est supérieur à 1 930€). l'acte France. dispensation du pharmacien d'officine est rémunéré de plusieurs manières:

Honoraire au conditionnement : un honoraire est perçu par le pharmacien pour chaque boîte de médicament remboursable délivrée.

Honoraire à l'ordonnance : un honoraire est percu par le pharmacien pour l'exécution de ordonnance médicaments remboursables.

+ selon les contextes :

Honoraires liés à l'ordonnance dite complexe : un honoraire est perçu par le pharmacien pour toute dispensation donnant lieu à l'exécution d'une prescription comportant au moins 5 lignes différentes de spécialités pharmaceutiques remboursables et facturées à l'assurance-maladie en une

Honoraire d'exécution d'une ordonnance comportant un ou plusieurs médicaments spécifiques (par exemple, les médicaments à prescription initiale hospitalière et les médicaments à prescription initiale réservée spécialistes).

Honoraire à l'ordonnance pour les enfants de moins de 3 ans et les patients âgés de plus de 70 ans

Accompagnement pharmaceutique pour les patients sous traitements anticancéreux oraux.

Honoraire pour le service de s'ajoute garde (qui l'indemnité forfaitaire de garde)

La dernière convention signée est entrée en vigueur en 2012.

Renouvelée par tacite reconduction en 2017 avec de nombreux avenants qui ont notamment contribué à assurer une meilleure prise en compte des missions des pharmaciens dans le conseil et l'accompagnement des patients :

Test rapide d'orientation diagnostique (TROD) : la réalisation en officine de TROD est possible pour dépister les angines à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A.

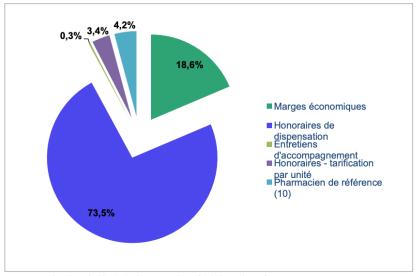
Accompagnement pharmaceutique des patients chroniques pour le suivi de :

- Patients sous traitements chroniques par anticoagulants oraux (AOD ou AVK);
- asthmatiques traités par corticoïdes inhalés
- patients sous traitements anticancéreux par voie orale

Bilans partagés de médication auprès des personnes âgées polymédiquées

BELGIQUE

Répartition de la rémunération des pharmaciens belges en 2020

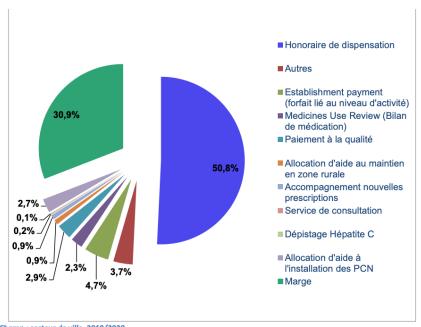


Champ : secteur de ville, calculé principalement sur les spécialités remboursées

Source : Données INAMI pour 2020

ROYAUME-UNI

Répartition de la rémunération des pharmaciens anglais en 2019/2020



Champ : secteur de ville, 2019/2020
Source: PSNC, Briefing 028/19 : Information on the community pharmacy contract settlement and funding for 2019/2020 to 2023/2024, Juillet 2019

Conclusion

Tant que les revenus du pharmacien au Maroc restent directement corrélés aux chiffres qu'il réalise sur chaque tranche [T1 (marge brute : 33,93), T2 (marge brute : 29,75), T3 (Forfait de 300 DH) et T4(forfait de 400 DH)], toute baisse des prix des médicaments qui ne cible que le pharmacien et sans compensation, s'accompagnera fatalement d'une baisse des revenus des pharmaciens, sachant qu'au moins le tiers des pharmaciens marocains connaît de sérieuses difficultés économiques.

Faire une comparaison entre les revenus des pharmaciens marocains et ceux exerçant dans les pays voisins en se limitant à la marge du pharmacien sur le medicament et en occultant les autres modes de rémunération en vigueur et le volume des ventes dans ces pays, ne peut aboutir qu'a des conclusions biaisées. Les décisions qui en découleront vont affecter irrémédiablement l'économie de l'officine et indirectement l'accès aux médicaments dans de nombreuses régions du Royaume.

Bien évidemment, les conséquences seront encore plus désastreuses si on fait des projections avec des «marges inexactes» et sans mener des études sérieuses afin d'évaluer l'impact des mesures en vue sur l'économie de tous les intervenants du secteur et particulièrement le pharmacien d'officine qui traverse une crise sans précédent !